



HCR Belgique

PROTÉGER LES RÉFUGIÉS RECONSTRUIRE DES VIES



LE HCR EN QUELQUES MOTS

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, est une organisation internationale qui a pour mission de :

- sauver des vies
- protéger les droits des réfugiés
- construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées et les apatrides

COMMENT LE HCR AIDE LES RÉFUGIÉS DANS LE MONDE

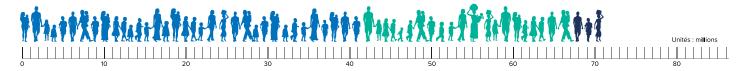
Dans certains pays, le HCR joue un rôle opérationnel direct en matière de protection et d'assistance aux réfugiés. Dans d'autres, il appuie et conseille ces pays dans la mise en place et le développement de leur système d'asile national. Le HCR veille à ce que tout individu persécuté puisse exercer son droit à demander l'asile pour trouver un refuge sûr, et cherche des solutions durables pour les réfugiés.

Photo de couverture: Ifrah a fui la guerre en Somalie et s'est réfugiée en Belgique. Elle a appris le français et travaille au sein de l'asbl Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE). Parmi ses nombreux hobbies, elle aime cuisiner pour ses amis. ©UNHCR/K, Vadino



QUELQUES CHIFFRES

70,8 millions de personnes déracinées à travers le monde



Déplacés internes 41,3 millions Réfugiés

5,5 millions de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNRWA

Demandeurs d'asile

Où sont accueillies les personnes déracinées à travers le monde



Environ 80% des réfugiés vivent dans des pays voisins de leur lieu d'origine

des réfugiés relevant de la compétence du HCR sont originaires de trois pays

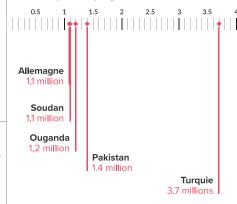


341 800

nouveaux demandeurs d'asile

Le plus grand nombre de dépôts de nouvelles demandes d'asile en 2018 provient des Vénézuéliens





Le HCR a collecté des données sur

d'apatrides

On estime qu'il y en a des millions d'autres

92 400

réfugiés réinstallés

personnes

sont forcées chaque jour de fuir les conflits et la persécution

16 803 employés

Le HCR compte 16 803 employés & contractuels à travers le monde (au 31 mai 2019)

134 pays

Nous travaillons dans 134 pays (au 31 mai 2019)

Le HCR est presque totalement financé par des contributions volontaires, dont 86% émanent des gouvernements et de l'Union européenne et 10% de donateurs privés

QU'EST-CE QU'UN(E) RÉFUGIÉ(E) ?

Un(e) réfugié(e) est une personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou ne veut, du fait de cette crainte, réclamer la protection de ce pays.

DROITS ET OBLIGATIONS DES RÉFUGIÉS

Les droits des réfugiés sont définis dans la Convention de Genève de 1951, qui inclut le droit à la non-discrimination, à la liberté de mouvement, à l'accès au marché de l'emploi et aux services sociaux, ainsi qu'à l'obtention de documents d'identité et de voyage.

CHAQUE RÉFUGIÉ(E) DOIT BÉNÉFICIER:

- d'une information complète sur ses droits et ses devoirs dans une langue qu'il/elle maîtrise:
- d'une assistance juridique qui le/la protègera et lui permettra de faire valoir son droit à l'asile.

Les réfugiés sont tenus de respecter les lois et règlements de leur pays d'asile ainsi que les mesures visant au maintien de l'ordre public.

Principe de non-refoulement : les États qui ont signé la Convention ne peuvent renvoyer un(e) réfugié(e) dans un pays ou un territoire où sa vie ou sa liberté serait menacée.



TERMINOLOGIE

CHOISIR LES MOTS JUSTES

UN RÉFUGIÉ a traversé une frontière pour trouver refuge dans un autre pays à cause de la guerre ou de persécutions subies. Cela lui confère le statut internationalement reconnu de « réfugié » et un accès à l'assistance des États, du HCR et d'autres organisations.

UN MIGRANT s'entend de toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituel, franchit une frontière ou se déplace à l'intérieur d'un État, quels que soient : le statut juridique de la personne ; le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; les causes du déplacement ; la durée du séjour.

UN DEMANDEUR D'ASILE est une personne qui est arrivée dans un pays et y a introduit une demande d'asile auprès des autorités compétentes qui devront déterminer si elle a effectivement besoin d'une protection internationale. Durant la procédure, la personne bénéficie des conditions d'accueil. En cas de réponse positive, elle reçoit le statut de réfugié (ou la protection subsidiaire) et le droit de rester dans le pays.

UNE PERSONNE DÉPLACÉE INTERNE

(PDI) recherche la sécurité dans une autre partie de son propre pays. Elle se déplace soit pour les mêmes raisons qu'un réfugié, soit à la suite d'une catastrophe naturelle ou climatique.

UN APATRIDE est une personne qui ne possède la nationalité d'aucun pays.



Craignant d'être enrôlé dans l'armée en Syrie, Numeir a quitté son pays pour gagner l'Allemagne, laissant sa famille derrière lui alors qu'il n'avait que 15 ans. Le HCR l'a accompagné dans le processus de réunification familiale. Trois ans plus tard, son père, sa mère et ses trois frères et soeurs ont pu le rejoindre en Allemagne. ©UNHCR/Chris Melzer

REGROUPEMENT FAMILIAL

Lorsque les membres d'une même famille ont été séparés, les réfugiés ayant obtenu un permis de séjour ont le droit d'introduire une demande de regroupement pour les membres de leur famille proche. Des conditions strictes régissent l'octroi de l'autorisation de regroupement.

SOLUTIONS DURABLES

INTÉGRATION

Après avoir obtenu son statut, un(e) réfugié(e) est amené(e) à s'intégrer dans son nouveau contexte de vie à travers la formation, l'emploi, et des activités de loisirs et de socialisation. De nombreuses initiatives encouragent cette intégration harmonieuse.

RÉINSTALLATION

Certains réfugiés vulnérables pour lesquels aucune solution durable n'a été trouvée dans leur premier pays d'asile sont sélectionnés pour être réinstallés dans un pays tiers. La réinstallation est l'une des voies légales permettant aux réfugiés de trouver refuge sans avoir à entreprendre un voyage périlleux.

RETOUR VOLONTAIRE

Lorsque la situation dans le pays d'origine le permet, les réfugiés, s'ils le souhaitent, peuvent être assistés par le HCR ou d'autres organisations pour rentrer dans leur pays.

QUE FAIT LE HCR EN BELGIQUE?

Le bureau du HCR en Belgique existe depuis 1951, année de l'entrée en vigueur de la Convention relative au statut des réfugiés. Ses principales activités consistent à :

- Fournir aux institutions responsables de l'asile et aux acteurs de terrain (juristes, assistants sociaux, ONG, etc.) des conseils sur le droit des réfugiés et les processus législatifs liés à l'asile et l'apatridie pour s'assurer qu'ils soient conformes aux normes juridiques internationales.
- S'assurer que le principe de non-refoulement soit respecté afin qu'aucun réfugié ne soit renvoyé vers un pays où il risque d'être persécuté.
- Informer les réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides sur leurs droits et leurs obligations.
- S'assurer que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les apatrides puissent bénéficier de leurs droits.
- Assister les réfugiés réinstallés en Belgique et les réfugiés ayant obtenu un titre de séjour dans le cadre de la procédure de regroupement familial concernant des membres de leur famille proche.
- Dispenser des formations sur les questions relatives aux réfugiés et aux apatrides.
- Sensibiliser l'opinion publique à la question des réfugiés et aux réalités de leur parcours de vie.
- Collaborer avec les autorités et différentes ONG pour proposer une formation aux enseignants et fournir du matériel pédagogique sur le sujet des réfugiés, de l'asile et de la migration.
- S'engager de façon proactive avec les entreprises, les fondations et les philanthropes désireux de contribuer à des solutions innovantes aux défis auxquels sont confrontés les réfugiés.

BELGIQUE: QUELQUES CHIFFRES

27 742

Nombre total de demandes d'asile en 2019

6719

Nombre total de réfugiés reconnus en 2019 (statut de réfugié ou protection subsidiaire)

Principales nationalités d'origine :

674 Afghanistan
660 Turquie
491 Iraq
379 Erythrée

Source: CGRA / Janvier 2020

18,7 millions €

Contribution totale de la Belgique aux activités du HCR dans le monde en 2019

Source: HCR

Comme des milliers d'autres réfugiés, la petite Raghda a dû fuir une offensive militaire à la frontière syro-turque. En hiver, les réfugiés dans ce camp de Bardarash (Irak) reçoivent, en plus des fournitures de base, des articles comme des couvertures thermiques, des doublures de tente isolantes et des poêles au kérosène. © UNHCR/Hossein Fatemi

JOURNÉE MONDIALE DU RÉFUGIÉ

Chaque année, le 20 juin, le monde entier rend hommage au courage, à la force et à la résilience de millions de réfugiés. Cette journée permet de faire le point sur la situation actuelle des réfugiés et d'examiner la réponse mondiale à la question.



ENVIE DE FAIRE LA DIFFÉRENCE ?

Le HCR est souvent le premier à intervenir dans des situations d'urgence, venant ainsi en aide à des centaines de milliers de personnes.

Grâce aux généreuses contributions de fondations, d'entreprises ou de personnes comme vous, le HCR peut faire la différence pour les personnes forcées de fuir.

Vous voulez démarrer une activité de collecte de fonds ou soutenir le HCR en tant qu'entreprise privée ? Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter via donors-belux@unhcr.org

Vous pouvez également faire un don sur donate.unhcr.org

ou faire un virement bancaire:

UNHCR Belgium

Compte bancaire: BE92 2100 0815 4823

BIC: GEBABEBB

Communication: Donation





UNHCR Avenue Louise 283 1050 Bruxelles

☑ Belbr@unhcr.org♣ +(32) (0)2 627 5999

Restez connecté(e)s et retrouvez-nous sur : www.unhcr.be

Au quotidien, suivez-nous sur:









unhcr_belgium